

Rwanda : juger le crime des autres, taire les siens — l'impasse française de la vérité

À l'approche d'une nouvelle décision de justice concernant Agathe Habyarimana, veuve de l'ancien président rwandais, un collectif de personnalités, d'historiens et d'experts s'est mobilisé dans les pages du journal *Le Monde* pour dénoncer un non-lieu jugé « incompréhensible ».

Cette mobilisation est légitime.

Elle rappelle une exigence fondamentale : celle de poursuivre les responsables de génocide, où qu'ils se trouvent, et de ne jamais laisser s'installer l'impunité.

Mais une question s'impose.

Pourquoi cette exigence de justice, si forte lorsqu'il s'agit de poursuivre des acteurs étrangers du génocide, semble-t-elle s'affaiblir dès lors qu'il s'agit d'interroger les responsabilités françaises elles-mêmes ?

Une asymétrie troublante

D'un côté, une mobilisation intellectuelle et médiatique réelle pour dénoncer l'impunité de figures rwandaises impliquées dans le génocide. Des tribunes, des signatures, une présence dans le débat public.

De l'autre, une quasi-absence de relais lorsqu'une initiative citoyenne vise à demander une commission d'enquête parlementaire sur les responsabilités de la France — pourtant qualifiées de « lourdes et accablantes » par le rapport présidé par Vincent Duclert.

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/5042>

Aujourd'hui, elle ne compte encore que quelques dizaines de signatures. Ce chiffre est révélateur : d'un malaise, d'un silence, d'une difficulté à regarder l'histoire en face. Parfois, ce ne sont pas les faits qui condamnent une époque, mais ce qu'elle choisit d'en faire — ou de ne pas en faire

Cette asymétrie n'est pas anodine.

Elle révèle une difficulté profonde : **la France semble plus à l'aise pour juger les crimes des autres que pour examiner les siens.**

L'« incompréhensible »... vraiment ?

L'article du *Monde* évoque un non-lieu « incompréhensible ».

Mais cette incompréhension n'est-elle pas elle-même révélatrice d'un refus d'inscrire les faits dans une perspective historique plus large ?

Car l'histoire de la politique française en Afrique — bien documentée — montre une constante :

ne jamais abandonner un allié stratégique, même lorsque celui-ci devient indéfendable.

Cette logique n'est pas morale, elle est politique.
Elle relève de ce que l'on appelle la raison d'État.

Dans ce cadre, ce qui apparaît comme « incompréhensible » au niveau judiciaire devient, à l'échelle historique, tristement cohérent.

Refuser de voir cette continuité, c'est maintenir une forme d'aveuglement volontaire — ou, à tout le moins, une prudence intellectuelle qui confine à l'évitement.

L'union sacrée du silence

Plus troublant encore est le constat d'une forme d'**union sacrée**.

De la droite à la gauche, en passant par une partie des intellectuels pourtant engagés dans le travail de vérité, une ligne implicite semble s'imposer :
ne pas franchir le seuil qui consisterait à mettre en cause frontalement les responsabilités françaises.

On peut dénoncer les crimes. On peut analyser les mécanismes.
Mais dès lors qu'il s'agit de tirer toutes les conséquences politiques — commission d'enquête, mise en cause de décideurs, interrogation de la chaîne de commandement — le silence revient.

Ce silence n'est pas neutre.
Il protège.

Une vérité sans conséquence

Le rapport Duclert a constitué une avancée importante.
Mais il a aussi produit un effet paradoxal : **une reconnaissance sans conséquence**.

On admet des « responsabilités lourdes et accablantes ». Mais aucune traduction institutionnelle majeure n'en découle. Ni commission d'enquête. Ni débat parlementaire structuré. Ni mise en responsabilité politique.

Cette situation crée une illusion de vérité : tout semble dit — mais rien n'est véritablement interrogé jusqu'au bout.

Cette tension apparaît de manière particulièrement révélatrice dans certaines prises de position récentes.

Ainsi, des historiens ayant contribué de manière décisive au travail de vérité sur le génocide des Tutsi peuvent refuser de s'associer à une initiative citoyenne demandant une commission d'enquête parlementaire — au nom d'une nécessaire distinction entre travail scientifique et engagement politique — tout en signant, dans le même temps, des tribunes publiques contestant une décision judiciaire concernant une figure rwandaise impliquée dans le génocide.

La contradiction n'est qu'apparente.

Elle révèle en réalité une ligne de partage implicite : il est légitime, et même nécessaire, de produire du savoir, de l'exposer dans l'espace public, et de soutenir la poursuite des responsables étrangers du génocide. Mais il devient beaucoup plus difficile de franchir le seuil consistant à transformer cette connaissance en exigence politique adressée à l'État français lui-même.

Ce déplacement est décisif. Car il marque la frontière entre une vérité reconnue et une vérité agissante. Entre une lucidité admise et une responsabilité assumée.

Poursuivre les génocidaires rwandais relève d'une exigence de justice universelle, largement consensuelle.

Interroger les responsabilités françaises engage, au contraire, un conflit politique interne, une mise en cause de la continuité de l'État, et potentiellement de responsables encore vivants.

C'est ici que s'installe une forme de retenue, que l'on pourrait qualifier de lucidité contenue. La vérité est dite — mais ses conséquences sont différées, voire neutralisées. Cette situation éclaire l'asymétrie actuelle : la France se mobilise plus aisément pour juger les autres que pour s'interroger elle-même.

Et c'est précisément dans cet écart que se loge aujourd'hui l'impasse démocratique.

La pétition invisible

Dans ce contexte, une pétition citoyenne a été déposée sur le site de l'Assemblée nationale pour demander précisément ce passage à l'acte démocratique.

Elle reste, à ce jour, largement ignorée.

Ni reprise par la presse.

Ni véritablement relayée par les personnalités pourtant engagées sur ces questions.

Ce silence est révélateur.

Il ne s'agit pas ici de contester la légitimité des combats menés contre l'impunité des génocidaires rwandais.

Il s'agit de souligner que **ce combat ne peut être crédible que s'il s'applique également à soi-même.**

Juger sans se juger ?

La France se trouve aujourd'hui face à une contradiction majeure.

Elle affirme son engagement en faveur des droits humains. Elle participe à la poursuite de criminels internationaux. Elle commémore.

Mais elle peine à interroger pleinement son propre rôle.

Or, comme le rappellent régulièrement les instances internationales, la prévention des génocides repose sur une exigence simple :
la cohérence.

On ne peut condamner les crimes ailleurs tout en laissant dans l'ombre les zones grises de sa propre histoire.

Le véritable enjeu

Le véritable enjeu n'est pas seulement historique. Il est politique, moral, démocratique. Il s'agit de savoir si une démocratie peut reconnaître des responsabilités, sans en tirer de conséquences, sans permettre un débat, sans accepter de se regarder elle-même comme un objet d'enquête

Une question ouverte

L'affaire Agathe Habyarimana pose une question essentielle : celle de l'impunité des acteurs du génocide. Mais elle en révèle une autre, plus dérangeante : **qu'en est-il de l'impunité des États ?**

Tant que cette question restera sans réponse, la justice apparaîtra comme partielle, et la mémoire comme incomplète.

Et la France, malgré ses principes, restera prise dans cette contradiction : vouloir être exemplaire sans accepter d'aller jusqu'au bout de ce que l'exemplarité exige.

Jacques Schaff